

Numéro	CSA/2026-02-17/07
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	10/04/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	10/04/2026
Date de transmission au Recteur	10/04/2026

Comité social d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 17 février 2026 portant résultat de l'élection des représentants du personnel de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne appelés à siéger au conseil de médical départemental – Liste « tout personnel »

Le COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment son article 6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur du comité social d'administration et de sa formation spécialisée de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 6-1 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, les membres titulaires du comité social d'administration « élisent au scrutin nominal à un tour, pour la durée du mandat de ce comité, quinze agents parmi les fonctionnaires appartenant au corps électoral de ce même comité. Seuls les représentants du personnel titulaires participent au vote. Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent. Le nombre de voix obtenu par chacun des candidats élus détermine l'ordre selon lequel il est fait appel à eux pour siéger en séance. ».

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentants du personnel de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne appelés à siéger au conseil de médical départemental – Liste « tout personnel » :

- Monsieur Philippe CHAFFARD-LUÇON, rang 1 ;
- Madame Valérie CHENIEUX, rang 2 ;
- Madame Élodie CLAERBOUT, rang 3 ;
- Madame Sabine LIVET, rang 4 ;
- Monsieur Léo ANGIOLETTI, rang 5 ;
- Monsieur Alain JARDEL, rang 6 ;
- Monsieur Abed MAKOUR, rang 7 ;
- Monsieur Abdelkrim AYADI, rang 8 ;
- Monsieur David DUBOIS-PENICAUD, rang 9 ;
- Madame Rafele PEDERSEN, rang 10 ;
- Monsieur Seraphin SANTOS, rang 11 ;
- Madame Léa BARTHE, rang 12 ;
- Monsieur Luis MARQUES CARDOSO, rang 13 ;
- Madame Nadia MOKHBI, rang 14 ;
- Madame Nadia TILI, rang 15.

Délibération CSA/2026-02-17/07	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	10
Nombre de membres présents ou représentés	6
Nombre de voix pour Monsieur Léo ANGIOLETTI	5
Nombre de voix pour Madame Tiffany AUDOUX	3
Nombre de voix pour Monsieur Abdelkrim AYADI	4
Nombre de voix pour Madame Léa BARTHE	3
Nombre de voix pour Monsieur Abdel-Hakim BOUCHIKER	3
Nombre de voix pour monsieur Philippe CHAFFARD-LUÇON	6
Nombre de voix pour Madame Valérie CHENIEUX	6
Nombre de voix pour Madame Élodie CLAERBOUT	6
Nombre de voix pour Monsieur David DUBOIS-PENICAUD	4
Nombre de voix pour Madame Adeline GUBLER	3
Nombre de voix pour Monsieur Alain JARDEL	5
Nombre de voix pour Madame Sabine LIVET	6
Nombre de voix pour Monsieur Abed MAKOUR	5
Nombre de voix pour Monsieur Luis MARQUES CARDOSO	3
Nombre de voix pour Madame Nathalie MASSICOT	1
Nombre de voix pour Madame Sylvianne MIOSSI	1
Nombre de voix pour Madame Nadia MOKHBI	3
Nombre de voix pour Madame Rafaela PEDERSEN	4
Nombre de voix pour Monsieur Seraphin SANTOS	4
Nombre de voix pour Madame Nadia TILI	3
Nombre de voix pour Madame Magalie TRIBOUILLARD	2
Nombre de voix pour Madame Severine WEHRLE	3

Paris, le 8 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.